

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Béatrice BADETS - M. Bernard DUPOUY - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SYNDICAT DU MOYEN ADOUR LANDAIS (SIMAL) : MODIFICATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS

La Ville de DAX est membre du Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL).

Le SIMAL est compétent sur le bassin de l'Adour et ses affluents depuis de nombreuses années et a procédé récemment à une révision statutaire afin de se doter des moyens nécessaires à une gestion raisonnée et pérenne de ces cours d'eau.

Les statuts modifiés, joints en annexe, définissent ainsi trois grands axes de compétences : en matière de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques, de préservation et de mise en valeur des éléments patrimoniaux liés à l'hydrosystème Adour et à son bassin versant, ainsi que sur la participation active à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique de gestion intégrée et durable de ces cours d'eau.

Les principes de répartition des charges proposés pour les collectivités membres du SIMAL, également joints, doivent faire l'objet d'une approbation au même titre que les statuts modifiés.

Par ailleurs, le périmètre du SIMAL est en cours d'extension puisque 5 nouvelles communes ont souhaité l'intégrer : BAS-MAUCO, CASSEN, LE HOUGA, LOUER et SAINT-GEOURS-D'AURIBAT.

La Ville de DAX doit se prononcer sur l'ensemble de ces modifications impactant le fonctionnement du SIMAL.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ISABELLE RABAUD-FAVEREAU, CONSEILLERE
MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les statuts modifiés du Syndicat du Moyen Adour Landais,

APPROUVE les principes de répartition des charges proposés pour les collectivités membre
du Syndicat du Moyen Adour Landais,

APPROUVE l'extension du périmètre du Syndicat du Moyen Adour Landais,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170523-17-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Mai 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».